

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Paul Conrad

<https://www.cadre21.org/membres/9842447ba94b8bd0024082f2>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:48:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut pas regarder les photos, si c'est un acte malfaisant, prendre le téléphone du responsable pour éviter la propagation et ne pas poser de question. Si c'est extérieur à l'école, référer à la police. Prendre le temps d'écouter la situation pour mieux connaître le contexte ou les acteurs dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus minutieux dans mes intervention et ne pas regarder le contenu des vidéos si la situation se produit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

je ne doit pas leur mettre de mots dans la bouche, il ne faut pas contaminer leur version de la situation.